

PRÉFET DU NORD

L'ÉTAT AU SERVICE DES COMMUNES ET DES GROUPEMENTS DE COMMUNES DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD



L'ÉTAT VOUS INFORME L'ÉTAT VOUS APPUIE L'ÉTAT VOUS CONSEILLE À TRAVERS UN DIALOGUE SIMPLIFIÉ





Retrouvez de manière synthétique l'essentiel de l'offre de services aux communes et regroupements de communes des services départementaux de l'État dans le Nord. Vous pourrez ainsi en mesurer l'importance et constater la diversité de nos missions qui a pour seule ambition de contribuer à faciliter la gestion locale au service de nos concitoyens.

ÉDITORIAL



Le congrès des maires offre à tous nos partenaires, une opportunité exceptionnelle de se rencontrer. Et, cette année encore, j'ai souhaité réaffirmer la présence de l'État à vos côtés.

Mes services tiennent un engagement fondamental : celui de servir le Nord et la région des Hauts-de-France. Cet engagement, nous le faisons en vous apportant une expertise au quotidien à travers un dialogue simplifié. C'est en agissant à vos côtés qu'ensemble nous préparons l'avenir de nos territoires.

Soyez assurés du soutien et de l'accompagnement des services de l'État qui sont à votre disposition pour la réalisation de vos projets.

Je tiens également à saluer le travail effectué par l'association des maires du Nord et tous les maires du département.

Je veux vous remercier pour votre confiance, votre disponibilité et votre action au service de l'intérêt général.

Je vous souhaite un bon congrès 2019 et vous donne rendez-vous sur l'espace des services et des opérateurs de l'État.

Michel Lalande.

préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord

L'ÉTAT VOUS INFORME SUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES

... Les circulaires préfectorales

Nos circulaires sont rédigées dans une logique pédagogique afin de permettre une appréhension opérationnelle des réglementations qu'il vous revient d'appliquer. Elles concernent à la fois le fonctionnement des institutions, la gestion publique locale, les données budgétaires ou bien la mise en œuvre des politiques de l'État au niveau local.

... Le site internet départemental de l'État ... En matière de sécurité civile nord.gouv.fr

Ce site regroupe les informations relatives aux services et à l'actualité de la préfecture et des sous-préfectures du Nord notamment:

- La rubrique « politiques publiques » qui présente l'ensemble des services, les appels à projets et les actions de l'État dans les différents domaines : agriculture, aménagement, citoyenneté, culture, défense, économie, environnement, jeunesse, santé ou sécurité.
- La rubrique « publications » et son espace « collectivités locales » avec des informations utiles à la gestion locale sur le fonctionnement des institutions, les affaires scolaires, la coopération intercommunale ou la prévention de la délinquance et ses outils (vidéoprotection, polices municipales).
- Le recueil des actes administratifs dans l'espace « publications ».



... L'État présent sur les réseaux sociaux

Les comptes Facebook. Twitter et Linkedin diffusent en temps réel les dernières actualités des services de l'État.







L'ÉTAT VOUS APPUIE POUR PROTÉGER **VOS ADMINISTRÉS**

La direction des sécurités, rattachée au cabinet du préfet, vous conseille pour organiser, en toute sécurité, des manifestations festives ou sportives.

Par son système d'alerte automatisé, elle vous informe en temps réel des risques concernant votre commune. En amont, elle peut vous aider à élaborer vos plans communaux de sauvegarde (PCS), indispensables pour gérer une crise, ou à réaliser votre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) en lien avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM).



Débordement de l'Helpe mineure en mars 2019 © Préfecture 59

... En matière de police administrative

La direction des sécurités conseille notamment les collectivités dans la mise en œuvre des réglementations en matière de polices administratives, police municipale, sécurité privée, surveillance des populations, possession d'armes, débits de boissons.

... Pour prévenir la délinquance et la radicalisation

L'État alloue des dotations (fonds interministériel de prévention de la délinguance et de la radicalisation ou plan départemental d'actions de sécurité routière) afin de soutenir vos projets.

Il vous accompagne également dans la mise en place de vos conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinguance.

La cellule de prévention et de lutte contre la radicalisation transmet, sans délai, tous les signalements reçus au service départemental de renseignement territorial pour évaluation. Pour chaque signalement, un accusé de réception est adressé. Vous serez informé des suites données.

En matière de sécurité, les services de police et de gendarmerie sont vos partenaires au quotidien. Leurs « référents sûreté » se tiennent à votre disposition pour analyser des situations de délinquance et réaliser des diagnostics de sécurité afin d'apporter des réponses concrètes afin d'accroître la protection de votre collectivité contre les acteurs de malveillance.



Réunion bilan de la délinguance, février 2019 © Préfecture 59



© Ministère de l'Intérieur / J. Rocha

Contacts à la direction des sécurités :

- Périmètre sécurité et défense civile : pref-secretariat-siracedpc@nord.gouv.fr

- Manifestations sur la voie publique : sous-préfecture de votre arrondissement et pref-bapsi-se-

cretariat@nord.gouv.fr pour celui de Lille - Réglementation relative aux drones :

pref-drones@nord.gouv.fr

- Cellule de prévention de lutte contre la radicalisation : pref-prevention-radicalisation@nord.gouv.fr

Vidéoprotection :

pref-videoprotection@nord.gouv.fr

- Réglementation relative aux armes : auprès de votre sous-préfecture et, pour l'arrondissement de Lille, à la sous-préfecture de Dunkerque

L'ÉTAT VOUS CONSEILLE

Pour sécuriser vos décisions et votre budget

... Un conseil personnalisé en matière de contrôle de légalité des actes et des procédures

Les services de l'État, au travers de la direction des relations avec les collectivités territoriales (DRCT) et des sous-préfectures, contribuent à la sécurité juridique des décisions des collectivités et de leurs groupements soumis au contrôle de légalité, avec pour objectif de traiter les difficultés en amont afin d'éviter par la suite les recours contentieux.

Pour toute question, les élus et leurs collaborateurs peuvent les contacter pour obtenir une réponse circonstanciée, fondée sur les textes en vigueur et la jurisprudence.

... Une information claire sur les dotations de l'État aux collectivités

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) des communes du Nord continue sa progression en 2019. D'un montant de **643 millions d'euros**, l'enveloppe augmente de 1 % par rapport à 2018 et de 2,63 % par rapport à 2017. Malgré la hausse globale, certaines communes peuvent connaître une stabilisation ou une diminution de leur dotation. Ces variations sont inhérentes à une dotation « vivante » qui évolue chaque année pour tenir compte des réalités de chaque collectivité.

Le site de la direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur vous permet de consulter les dotations par commune ou intercommunalité. La DRCT se tient à votre disposition pour vous fournir des explications sur les variations de votre dotation.

Contact:

sous-préfecture de votre arrondissement et pref-secretariat-drct@nord.gouv.fr pour celui de Lille

... Un conseil de proximité en gestion financière

Dans le domaine du conseil en matière de gestion financière, les comptables publics de la **direction régionale des finances publiques** (DRFiP) sont vos interlocuteurs de proximité.

L'action quotidienne de tenue des comptes par le comptable est complétée par une offre de services qui comprend la réalisation d'analyses financières prospectives ou rétrospectives, ou un partenariat étroit avec les collectivités présentant des risques particuliers sur la qualité des comptes.

Cette démarche d'amélioration et de modernisation des pratiques de gestion financière peut être formalisée à travers un engagement partenarial comptable/DRFIP/collectivité, notamment pour les collectivités à enjeux.

Contact:

03 20 62 42 42 - drfip59@dgfip.finances.gouv.fr



© Fotolia

Pour accompagner vos projets

... Une organisation en mode projet pour les dossiers complexes

Dans un souci d'efficacité et de meilleure coordination, l'État adopte pour certains projets d'envergure une organisation spécifique en mode projet, afin de mobiliser l'ensemble de ses services à leur bonne réalisation dans les meilleures conditions, de délais particulièrement.

Dans une logique de guichet unique et de simplification, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sera opérationnelle avant l'automne 2019. Cette agence de l'État, dont le préfet sera le délégué territorial, accompagnera les collectivités dans le développement de leurs projets en renforçant l'ingénierie locale tout en tenant compte des spécificités et des atouts des territoires.

L'objectif : avec les élus locaux porteurs de projet, étudier « comment réaliser le mieux et le plus vite possible » leurs projets d'ingénierie pour gagner « du temps et de l'énergie »

L'agence sera issue de la fusion du commissariat général à l'égalité des territoires, de l'Epareca et de l'Agence du numérique

... Un appui au financement de projet

Proches des territoires, les sous-préfets d'arrondissement se tiennent à la disposition des collectivités pour les conseiller et les assister dans le montage de leurs opérations ou dans l'accueil de tout projet relevant d'opérateurs privés.

Les collectivités territoriales sont encouragées à les contacter, dès les premiers temps de la réflexion sur les projets, pour mieux définir le contour des opérations et les conditions de l'équilibre financier, notamment pour les projets d'investissements structurants appelant de : La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui contribue à accroître l'offre de services à la population par le financement des constructions scolaires et de différentes constructions publiques (mairies, églises, salles des fêtes). Elle contribue également à l'accessibilité, à la sécurité et à la rénovation thermique des équipements communaux. L'enveloppe allouée au département du Nord en 2019 s'élève à 11,2 millions d'euros, soit une augmentation d'environ 5 % par rapport à 2018.



Réaménagement de la place Charles de Gaulle, à Arleux, avec création d'une halle de marché, soutenu par une DETR de près de 150 000 euros.

Contact DETR:

sous-préfecture de votre arrondissement et pref-secretariat-drct@nord.gouv.fr pour celui de Lille

7

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) qui a permis de soutenir, en 2018, 129 projets pour un montant total de près de 21 millions d'euros (travaux de rénovation thermique ou de mise aux normes des équipements publics, création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants). Désormais inscrite au code général des collectivités territoriales, ses priorités demeurent inchangées en 2019. Retrouvez la localisation et les détails des projets soutenus par la DSIL 2018 dans l'Espace collectivités du site nord.gouv.fr.



Le nouveau complexe cinématographique de Fourmies soutenu par une DSiL de près de 1,2 million d'euros

Quant au fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), l'enveloppe 2018 a permis de financer 11 opérations dans le Nord pour un montant global de 3,65 millions d'euros dont près de 2,5 dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM). En 2019, il bénéficiera à 5 opérations pour un montant de 3,55 millions d'euros (plus de 2 millions d'euros au titre de l'ERBM).

Contact DSIL et FNADT :

pref-dcpi-bir@nord.gouv.fr

... Un conseil technique pour structurer et aménager votre territoire

La **DDTM** offre plus spécifiquement un conseil aux collectivités territoriales dans l'émergence et la sécurisation juridique des projets, de la planification urbaine jusqu'au permis de construire. Elle est, en outre, délégation territoriale de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine et de l'Agence nationale de l'habitat.

Ce conseil présente une valeur ajoutée décisive lorsque les projets nécessitent une articulation entre plusieurs thématiques (foncier, aménagement, urbanisme, ressource en eau, habitat, risques naturels, transports et déplacements).

Les services interviennent également pour soutenir la mise en œuvre de politiques publiques prioritaires telles que la rénovation thermique des bâtiments ou l'accessibilité.

Depuis la loi « accès au logement et urbanisme rénové », la DDTM continue d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes ne disposant pas de document d'urbanisme, et accompagne les collectivités concernées par la prise de cette compétence par un rôle accru en conseil et animation.

Contact:

03 28 03 83 00 - ddtm@nord.gouv.fr

A TRAVERS UN DIALOGUE SIMPLIFIÉ

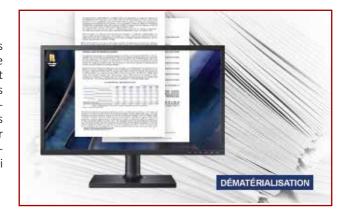
... « Actes » simplifie le contrôle

Outil de dématérialisation de la transmission des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale au contrôle de l'égalité et au contrôle budgétaire, « Actes » fiabilise et accélère les échanges avec la préfecture et les sous-préfectures. Il s'inscrit dans le processus de dématérialisation engagé dans de nombreuses collectivités, il permet l'entrée en vigueur quasi immédiate grâce à un accusé de réception automatique, tout en réduisant les coûts de transmission et le délai d'instruction.



Depuis le 1er janvier 2015, le protocole informatique « PES V2 » facilite la transmission dématérialisée des pièces comptables et justificatives entre les ordonnateurs et les comptables dans le secteur public local.

L'article 108 de la loi Notre oblige toutes les collectivités et les intercommunalités de plus de 10 000 habitants à la dématérialisation totale (pièces justificatives et signature électronique) depuis le 1er janvier 2019. Cette démarche s'inscrit également dans le contexte de la généralisation, depuis janvier 2017, de la facturation électronique qui s'effectue par palier et s'achèvera le 1er janvier 2020.



8

PRÉFECTURE & SOUS-PRÉFECTURES

PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE ET DU NORD

12, rue Jean sans Peur

CS 20003

59039 Lille cedex

Téléphone: 03 20 30 59 59

Courriel: pref-courrier-webmestre@nord.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE D'AVESNES-SUR-HELPE

1, rue Claude Erignac

CS 80207

59363 Avesnes-sur-Helpe cedex Téléphone : 03 27 61 59 59

Courriel: sp-avesnes@nord.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE DE CAMBRAI

Place Fénelon CS 40393

59 407 Cambrai cedex Téléphone : 03 27 72 59 59

Courriel: sousprefecture.cambrai@nord.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI

642. Boulevard Albert 1er

CS 60709

59507 Douai cedex

Téléphone: 03 27 93 59 59

Courriel: sp-douai-contact@nord.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE DE DUNKERQUE

27, rue Thiers CS 56535

59386 Dunkerque cedex 1 Téléphone : 03 28 20 59 59

Courriel: sp-dunkerque@nord.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE DE VALENCIENNES

6, avenue des Dentellières

CS 40469

59322 Valenciennes cedex Téléphone : 03 27 14 59 59 Courriel : sous-prefecture. valenciennes@nord.pref.gouv.fr

DIRECTIONS RÉGIONALES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)

82 avenue Kennedy BP 70 689

59033 Lille cedex

Téléphone : 03 20 62 42 42 Courriel : drfip59@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL)

44, rue de Tournai CS 40259

59019 Lille cedex Téléphone : 03 20 13 48 48

Courriel: dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (DIRECCTE)

Les Arcades de Flandre 70 rue Saint-Sauveur BP 456

59021 Lille cedex Téléphone : 03 20 96 48 60

Courriel: npdcp.direction@direccte.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT (DRAAF)

518 rue St Fuscien- CS 90069 80094 Amiens cedex 3 Téléphone : 03 22 33 55 55 Courriel : draaf-hauts-de-france@

agriculture.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

1-3 rue du Lombard CS 80016

59041 Lille cedex Téléphone : 03 20 06 87 58

Courriel: contact.drac.nord-pas-de-calais-picardie@culture.gouv.fr

DIRECTION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COHÉSION SOCIALE HAUTS-DEFRANCE (DRJSCS)

20 Square Friant Les 4 Chênes

80039 Amiens cedex 01 Téléphone : 03 22 33 89 00

Courriel: drjscs-hdf-contacts@drjscs.gouv.fr

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

Bâtiment Onix A 556 avenue Willy Brandt

59777 Euralille

Téléphone : 08 09 40 20 32

Courriel: ars-hdf-contact@ars.sante.fr

DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE (DDCS)

Cité administrative 175, rue Gustave Delory BP 82008

59011 Lille cedex

Téléphone : 03 20 18 33 33 Courriel : ddcs@nord.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (DDPP)

93-95 boulevard Carnot CS 70010

590/6 Lille

59046 Lille cedex

Téléphone : 03 28 07 22 00 Courriel : ddpp@nord.gouv.fr

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER (DDTM)

62, boulevard de Belfort- CS 90007

59042 Lille cedex

Téléphone : 03 28 03 83 00 Courriel : ddtm@nord.gouv.fr

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)

1, rue Claude Bernard 59039 Lille cedex Téléphone : 03 20 62 30 00

Courriel: dsden59.cabsf@ac-lille.fr

SÉCURITÉ

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (DDSP)

19, rue de Marquillies- BP 50119

59016 Lille cedex

Téléphone : 03 62 59 80 00 Courriel : ddsp59@interieur.gouv.fr

Pôle prévention partenariat et politique de la ville Téléphone : 03 62 59 86 68

Courriel : ddsp59-em-ppppv@interieur.gouv.fr

GROUPEMENT DE GENDARMERIE DEPARTEMENTALE

201 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve-d'Ascq Téléphone : 03 20 43 56 56

Référent sûreté départemental Téléphone : 03 20 43 53 37

Courriel: ggd59+cel-opp@gendarmerie.interieur.gouv.fr

10

PRÉFECTURE DU NORD

Conception graphique: Préfecture du Nord-SIDSIC / BMEP

Crédits photos:

Couverture:

Parc naturel de l'Avesnois © Samuel Dhote

Musée départemental Matisse Le Catteau-Cambrésis © DR

Cité minière Heurteau à Hornaing © François Greuez / Douaisis.info

Sur les hauteurs de Cassel © france-voyage.com

Visite de l'Ecluse de Don 11 avril 2018 © VNF

Inauguration du commissariat de Saint Amand 8 avril 2019 © DDSP / Yannick Leleu

Juin 2019

L'ÉTAT AU SERVICE DES COMMUNES ET DES GROUPEMENTS DE COMMUNES DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

RESTONS EN CONTACT







